

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

REUNION PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h 20.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 2 juillet 2015 ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- M. RASSAA va arriver

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. LEMMENS et M. GILLON

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. PIRE et M. STEIN

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme MARENNE

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

A l'issue de la séance à huis clos, vous êtes invités à partager le verre de l'amitié, en l'honneur de nos décorés et à l'occasion de la dernière réunion du Conseil avant nos congés annuels.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2015. Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Distinction honorifique**Remise d'une distinction honorifique dans les Ordres nationaux à deux membres du Conseil provincial.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour.

Monsieur le Député provincial – Président, Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Notre Assemblée a aujourd'hui l'honneur de rendre hommage à deux de ses membres, qui ont consacré une partie de leur existence à la vie publique, et plus particulièrement, chacun dans sa fonction respective, à renforcer notre institution provinciale.

D'ici quelques instants, avec M. le Député provincial – Président, nous allons en effet avoir l'honneur de leur remettre la Croix de Commandeur de l'Ordre de la Couronne qui

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

récompense 35 années de services rendus à l'Etat belge et qui constitue la plus haute distinction qu'un membre de notre Assemblée puisse recevoir dans les Ordres nationaux.

Les brevets étant arrivés récemment auprès de notre administration, je n'ai pas eu l'occasion de vous annoncer le nom des heureux récipiendaires.

Et comme je sais, par ailleurs, que nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de dresser leur portrait à cette tribune, je vous propose de découvrir par vous-même de qui il s'agit. Tout le monde a deviné ?

Ils ont fait leur entrée au Conseil provincial le siècle dernier et ils y siègent depuis 35 ans, sans discontinuité. Ils sont en quelque sorte la « mémoire » de notre Conseil, des témoins privilégiés de l'évolution de notre Province.

Ils se sont déjà vus décerner toutes les distinctions honorifiques que les élus provinciaux peuvent promériter :

- Chevalier de l'Ordre de Léopold,
- Officier de l'Ordre de Léopold,
- Médaille civique de 1ère Classe,
- Croix civique de 1ère classe

ainsi que toutes les toutes les plaquettes d'honneur de la Province : en bronze, en argent et en or.

Ils sont tous les deux issus du District de Liège, liégeois d'origine et bien sûr, attachés à notre Pays de Liège. Parmi d'autres points communs, je citerai également leur capacité d'écoute, leur sens de l'humour et leur goût pour la gastronomie et les bons vins.

Le premier a été élu Conseiller provincial en tant que représentant du Parti socialiste alors qu'il n'avait que 25 ans... et que certains d'entre vous n'étaient pas encore nés. (rires)

Parfois virulent et incisif dans ses réparties mais toujours avec passion et conviction. Il connaît ses dossiers sur le bout des doigts mais surtout, il arrive à concrétiser ses idées et nourrit une vision d'avenir. Prêt à prendre des risques sur des chemins expérimentaux, souvent avec succès et toujours dans l'intérêt des citoyens.

Il a usé trois gouverneurs, peut-être en useras-tu un quatrième,

M. Paul-Emile MOTTARD, Député (de son banc). – C'est mon intention...

M. LE PRESIDENT - Ainsi que deux greffiers et espère bien venir à bout de la première directrice générale provinciale !

Si je vous dis culture, tourisme, soutien à la création, solidarité, détermination et... sens de l'humour, vous avez deviné évidemment qu'il s'agit de Paul-Emile MOTTARD !

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

Le deuxième a été élu en 1978, à l'âge de 27 ans, en tant que représentant du parti PSC à l'époque. Il est très vite devenu chef de groupe. Et si, depuis son entrée au Conseil, de nombreuses choses ont changé : les Députés « permanents » sont devenus « provinciaux », le nombre de Conseiller a diminué, le nom de son groupe a changé... il y a une chose qui n'a pas changé : il est toujours resté Chef de groupe.

Personne de conviction et de raison, talentueux, précis dans ses actes et ses paroles, c'est un homme sur qui on peut toujours compter, que ce soit dans le travail ou pour faire la fête... même dans la cuisine.

Si je vous dis humanisme, rigueur, finesse, convivialité...

Si je vous dis, comme dirais si bien un de ses bons amis qui se reconnaîtra, qui est assis à côté de lui sur les bancs, que « Celui qui n'a pas fait "Drion 2ème langue" ne sait pas toujours tout décoder chez lui », vous avez bien évidemment deviné qu'il s'agit de Dominique DRION !

Cher Paul-Emile,
Cher Dominique,

Au nom de notre Assemblée, je vous adresse toutes mes félicitations pour votre exceptionnelle longévité parmi nous et mes plus vifs remerciements pour votre dévouement à notre Institution.

Je vous invite à présent à nous rejoindre afin de vous remettre la Croix de Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

(Applaudissements).

VI- Motion

Document 14-15/315 : Proposition de motion des groupes du Conseil provincial concernant les projets de fermeture de guichets et de service minimum pour plusieurs gares de la province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil, le lundi 22 juin, qui l'a avalisé par consensus.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Voilà, simplement pour se réjouir que le Conseil puisse adopter aujourd'hui cette motion à l'unanimité. En tant que Groupe PTB+, on trouve cela vraiment important que le Conseil provincial puisse s'exprimer sur de tels enjeux d'emplois, de service public et de mobilité sur son territoire et on trouve cela d'autant plus important que la Province va bientôt investir dans un plan de mobilité provincial et donc il est important de préserver ces salles de guichets et ces gares pour que demain on ne puisse pas

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

hypothéquer un service ferroviaire de qualité dans notre province.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Si plus personne ne souhaite intervenir... Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour l'adoption de cette motion ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

VII.- Question d'actualité

Document 14-15/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux circuits permanents pour la formation des jeunes cyclistes compétiteurs.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour. Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette question d'actualité. J'invite son auteur, Monsieur Christian Gilbert, à venir la développer à la tribune.

M. GILBERT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

M. le Gouverneur, M. le Député provincial – Président, Mme et MM. les Députés, Chers Collègues,

C'est un malheureux fait d'actualité qui m'oblige à vous interpellier sur la problématique de la sécurité des cyclistes compétiteurs. En effet, le vendredi 12 juin dernier, un dramatique accident s'est produit sur ma commune, Aywaille. Il a coûté la vie à un jeune de 24 ans. Ce dernier s'est fait faucher par une voiture. Ce jeune cycliste faisait partie de l'équipe T. Palm-Pôle Continental Wallon, le PCW, et était en passe de franchir un nouveau palier.

Ce jeune cycliste est par ailleurs, le deuxième coureur wallon à perdre la vie cette année dans le cadre de l'entraînement, après le cyclocrossman percuté par un camion en mars dernier.

Aujourd'hui, force est de constater qu'en raison de l'augmentation du nombre de véhicules sur nos routes, les cyclistes qu'ils soient amateurs ou pros voient les risques d'accident s'accroître considérablement lors de leurs entraînements.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

C'est ici que la Province doit ou peut intervenir. Je constate un paradoxe. En effet, vous le savez, comme moi, la Province de Liège aime le cyclisme ! Dois-je vous rappeler notamment son soutien financier à l'IPES de Seraing afin d'aider les jeunes à concilier sports dans le cyclisme et études ? Je citerai également les subsides et aides logistiques aux organisateurs du TRW ou du Tour de France. Voici quelques exemples qui démontrent l'intérêt de l'institution provinciale pour cette discipline sportive et populaire.

Toutefois, en m'appuyant sur les tristes faits d'actualité, il me paraît aujourd'hui indéniable que la Province entame rapidement une réflexion sur l'amélioration de la sécurité de nos jeunes cyclistes qu'ils soient pros ou amateurs.

Qu'envisagez-vous pour mieux assurer la sécurité des cyclistes ? L'idée de créer des circuits permanents pour jeunes compétiteurs revient régulièrement sur la table. Est-ce un projet raisonnable ? Ne pourriez-vous pas collaborer avec les autres niveaux de pouvoirs ? Je pense aux 84 communes de la Province, plus particulièrement aux Ministres Collin, Di Antonio ?

Comment aider les clubs de formation à mieux encadrer et assurer la sécurité de leurs affiliés ?

On constate aussi un accroissement des participants dans tout ce qui est vélo trial ou du cyclo-cross ou VTT pour la simple et bonne raison qu'ils sont sur circuits fermés ou on n'ayant pas directement accès à la voirie.

Je me dirige un peu vers le Député MEUREAU, vous avez organisé récemment le « beau vélo de Robert » aussi avec un bon millier de participants là-bas. J'ai organisé moi-même hier les courses de côtes national à Harzé avec 220 débutants et 180 juniors au départ. ON reçoit lundi et mardi à Huy et à Seraing une arrivée et un départ du Tour de France, je crois qu'on devrait prendre la balle au bond, que notre Province soit à l'initiative du premier circuit permanent.

On constate vraiment au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le nombre d'affiliés plonge alors que on a toujours un Tom BOONEN et un Philippe GILBERT qui sont au meilleur de leur popularité et ça devrait permettre justement une explosion. Tous ces jeunes vont plutôt dans le bi-cross, dans le vélo trial et dans le VTT au niveau sécurité.

Les idées donc sont multiples. On a été invité à une table ronde avec M. COLLIN et depuis le mois de février on n'a plus rien entendu... Les idées sont, si on peut se renseigner ce qu'il se passe sur le circuit de Zolder. Le circuit de Zolder donne trois jours par semaine et ouvre ses portes ou sa route plutôt aux cyclistes, par centaines, ils ont un circuit fermé et là, je pense qu'on a une intercommunale à Francorchamps, on a un circuit mais il y a aussi des routes annexes au circuit, ce serait une première idée. On a, paraît-il, l'ancienne caserne à Saive où l'on pourrait peut-être faire un petit circuit là-bas et on a aussi, pourquoi pas, toute la Hesbaye, qu'on pourrait aussi fermer, en accord avec des agriculteurs... Voilà, je pense qu'il faut vraiment prendre l'initiative, on est vraiment une terre de cyclisme et je compte sur vous pour suivre ce dossier.

Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. Robert MEUREAU, Député provincial, je vous invite à la tribune pour la réponse du Collège.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

M. le Conseiller provincial Christian GILBERT m'interroge sur la problématique de la sécurité des cyclistes compétiteurs et ce, suite au récent décès d'un jeune coureur, Jonathan BAROTTO, dans un tragique accident de la circulation.

Tout d'abord, je voudrais avoir ici une pensée pour la famille du défunt et saluer la mémoire du jeune homme disparu bien trop tôt en exerçant sa passion pour la Petite Reine ...

D'emblée, je me dois aussi de rappeler que la thématique de la sécurité routière relève à la fois du Fédéral, effectivement du respect du Code de la Route, mais aussi de la Wallonie qui s'est dotée récemment d'une Agence Wallonne pour la Sécurité Routière.

Ajoutons à cela les compétences en matière de sécurité qui sont propres au Pouvoir communal principalement au Bourgmestre et chaque zone de police mais aussi celles qui relève du Gouverneur de la Province que je salue et vous aurez compris que l'Institution provinciale dispose là sur le plan légal d'une marge de manœuvre quasi inexistante...

A titre d'exemple, en matière de sécurité propre aux organisations cyclotouristes de plus de 500 participants, il est aussi utile de préciser les dispositions particulières induites par l'Arrêté de police pris par Monsieur le Gouverneur le 3 mars 2011.

Dans ce cadre, les organisateurs sont tenus de transmettre au Gouverneur une demande préalable pour programmer leur randonnée.

Ensuite, les Services du Gouverneur transmettent pour avis, les demandes aux communes et aux zones de police concernées.

Néanmoins, il est utile de rappeler que d'une manière générale, l'Autorité locale est responsable de l'ordre public sur son territoire.

Par ailleurs, en plus de ce dont je viens de vous parler, les services du Gouverneur ont rédigé un cahier des charges spécifiques.

Les services de Monsieur le Gouverneur tiennent également des réunions de travail avec les organisateurs de ces manifestations sportives.

Ainsi, le 18 octobre 2013, lesdits services ont réalisé un document intitulé « *Randonnées cyclotouristiques - Courses cyclistes* » dans le cadre de la Concertation provinciale de sécurité.

Voici donc dresser très brièvement le cadre législatif régissant la sécurité routière en

matière de cyclisme.

Maintenant j'en viens au niveau sportif, qui peut encore ignorer aujourd'hui tout l'intérêt que la Province de Liège porte au cyclisme et à son développement ?

Depuis de nombreuses années, sous l'impulsion de mes prédécesseurs, notre politique sportive s'est concrétisée par un soutien très important à diverses organisations cyclistes professionnelles, vous les avez rappelées, je le fais aussi les Classiques Ardennaises, le Tour de Wallonie,... et amateurs le Tour de la Province de Liège, le Triptyque Ardennais,... mais aussi à la formation des jeunes, élément capital à nos yeux.

Ainsi, en application de la Déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2012-2018, plus particulièrement pour le vecteur de développement intitulé « *Le perfectionnement sportif* », le Collège provincial a décidé, en septembre 2014, de conclure une convention d'objectifs pour les années de 2014 à 2018 avec l'ASBL « Centre de formation des Ecoles de Cyclisme de la Province de Liège » afin de mettre en place un Pôle de perfectionnement cycliste en province de Liège.

Cette aide à la formation s'est ainsi matérialisée par l'octroi de subventions aux 7 Ecoles de cyclisme reconnues de notre province.

D'autre part, en matière d'infrastructure, il est utile de rappeler que la piste cycliste d'apprentissage d'Ans-Alleur, créée en 1999 en partenariat avec la RLVB et gérée par notre Service des Sports, constitue un outil appréciable de développement du cyclisme, notamment pour les jeunes.

En outre, notre Enseignement provincial propose quant à lui un Sport-Etudes - option Cyclisme à l'IPES de Jemeppe.

Par ce résumé succinct, vous constaterez que notre Province mène de facto une politique cohérente en la matière, proposant une filière complète de la base jusqu'à l'élite cycliste.

Nous consacrons ainsi des moyens financiers et humains très importants à l'essor du cyclisme, très certainement sans équivalent au niveau national.

J'en viens à présent à la suggestion de M. le Conseiller provincial relative à la création de circuits permanents pour les jeunes compétiteurs.

Si l'idée peut paraître séduisante de prime abord, elle n'en présente pas moins de nombreuses contraintes et non des moindres...

Au niveau technique d'abord... Un circuit permanent exigerait une topographie très particulière alliant reliefs plats et escarpés afin de reproduire les conditions de course le plus fidèlement possible...

Il est toutefois évident qu'un tel circuit aussi abouti soit-il, ne pourra jamais présenter

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

toute la variété rencontrée sur nos routes !

Au niveau financier, le coût d'une telle infrastructure apparaît également rédhibitoire sachant que selon mes informations, le prix moyen pour 100 mètres courants de voirie coûte à lui seul plus de 26.000€ TTC ...

Vous l'aurez compris, les obstacles à une telle réalisation ne manquent pas ...

En regard de ceux-ci et à défaut de la création d'une telle infrastructure, il serait peut-être opportun que les responsables du cyclisme réfléchissent quant à la possibilité d'utiliser un outil tel que, pourquoi pas, vous l'avez cité vous-même, le circuit de Spa-Francorchamps... celui qui sera le locataire en paiera évidemment la location.

Celui-ci présente toutes les caractéristiques requises pour accueillir des activités cyclistes en toute sécurité.

Notre région dispose là-bas d'un circuit permanent peu commun en Europe... même Monaco ne dispose pas du même puisqu'il n'est pas permanent !

J'ajoute également que les circuits du RAVEL existant pourraient être exploités différemment, même si l'on sait qu'ils n'ont pas pour vocation première d'accueillir le cycliste compétiteur...

En conclusion, vous conviendrez que le soutien provincial au cyclisme est déjà extrêmement important et varié. Nul n'en doute, parfois certains le critique et je pense que dans la proximité du Tour, je pense que c'est d'autant moins critiqué mais reconnaissons au moins les efforts que nous faisons.

Bien entendu, nous sommes à l'écoute de tous les divers niveaux de pouvoir et du monde du cyclisme qui souhaiteraient mener des initiatives visant à améliorer la sécurité des cyclistes sur nos routes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VIII.- Question écrite appelant une réponse orale.

Document 14-15/358 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative au projet « covoit'stop »

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour. Je Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette question écrite.

S'il le souhaite, j'invite son auteur, Monsieur André GERARD, à venir développer sa question à la tribune.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Il y a de cela un bon moment maintenant, le projet « convoit'stop » faisait son apparition en « grande pompe ». Le concept fut présenté aux différents médias avec force et conviction par le Collège. Après la publicité, que reste-t-il ?

Le groupe Ecolo fut de tout temps un fervent partisan de la dynamique de convoiturage et la Province a fini par s'y intéresser ce qui nous a évidemment réjouis.

Aujourd'hui, on ne va pas encore parler de bilan mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas être attentif à l'évolution du projet. Dans certaines parties de notre territoire provincial, cela semblerait fonctionner relativement bien. Ce n'est pourtant pas le cas partout alors pourquoi ?

Sans prétendre en connaître toutes les raisons, certaines paraissent pourtant évidentes. Il me revient qu'une commune du sud de notre arrondissement verviétois, par exemple, a bien des difficultés à nouer des contacts sérieux et suivis avec vos services. Deux ans à tourner en rond pour cet échevin d'une petite ville que je pense vous connaissez bien puisqu'il s'agit de Malmedy.

Le Collège provincial est du reste vraisemblablement au courant des attentes et de la demande car ce point fut très certainement évoqué, j'espère débattu lors de votre rencontre avec le Collège de la Ville de Malmedy. Pour bien cerner les faits, il faut savoir que lorsqu'on se rend sur le portail provincial, une rubrique convoit'stop existe bel et bien, dans aide aux Communes et supracommunalité, sous rubrique mobilité rurale mais on arrive sur une page en construction, c'est dire... mais vous avez les travaux en charge M. le Député, les constructions, vous devez connaître.

Le principe du convoit'stop c'est de mettre en place un réseau suffisamment large auquel cas, il s'essoufflera très vite. Une Commune, Aywaille, on en a parlé pour d'autres choses fonctionne bien. Une Commune, Malmedy, souhaite le mettre en place, entre les deux vous avez Stoumont qui est un bide complet. Convoit'stop était annoncé comme l'un des projet de la Province, il ne suffit pas d'acheter le matériel pour revendiquer le fait de faire un partenariat entre les Communes et la Province, l'amie des Communes, ne l'oublions pas. Encore faut-il que les choses se mettent place pour que la dynamique puisse fonctionner.

Il apparait que le bas blesse justement au niveau de l'ensemble et que la taille critique, si souvent évoquée et défendue par le Collège, a bien des difficultés à être atteinte en ce domaine. Ce projet qui fait appel à une dynamique supracommunale, la Province a une place de facilitateur et il faudra mettre de l'énergie et graisser les rouages car les Communes qui se sentiront lésées ou abandonnées auront bien du mal à intégrer ou dynamiser les projets.

Alors pour en revenir plus spécifiquement au projet qui était l'objet de l'intervention M. le Député, qu'attend-on pour réagir et faire les jonctions nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble au travers d'un véritable partenariat actif ? Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. André DENIS, Député provincial, je vous invite à la tribune pour la réponse du Collège.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Je remercie Monsieur le Conseiller GERARD pour sa question et l'attention portée à l'implication de la Province de Liège pour le développement du système Covoit'Stop – auto-stop organisé et encadré sur notre territoire.

C'est toutefois dans une approche plus globale du concept de mobilité durable intégrée à l'échelle d'un territoire pertinent que je vais présenter la reprise du système Covoit'Stop par la Province. Vous allez d'ailleurs constaté que l'on n'est pas resté sans rien faire contrairement à ce que vous laissez sous-entendre.

En effet, le Collège provincial envisage les développements dans cette matière de façon transversale, au minimum dans le cadre de deux de ses axes prioritaires que sont le « Développement territorial durable » et la « Supracommunalité et le soutien aux communes ».

Cette attention n'est pas neuve. Dès 2007, une analyse de la mise en œuvre d'un projet de site internet de covoiturage à l'échelle de l'Institution était déjà en cours.

L'approche a ensuite évolué... Le nombre de services permettant d'organiser le covoiturage allant croissant, c'est au niveau des infrastructures de stationnement que le besoin s'est fait le plus criant.

La demande croissante de covoiturage devant aller de pair avec le développement d'aires d'accueil judicieusement positionnées, la Province de Liège a proposé un partenariat aux 84 Villes et Communes de son territoire pour la création d'un réseau structuré de parkings d'EcoVoiturage. Comme vous le savez, cette action est soutenue par un subside couvrant 75% du coût de l'infrastructure, plafonné à 100.000 euros par réalisation. Ainsi, et vous y étiez invité, la pose de la première pierre du tout premier parking d'EcoVoiturage de Hannut a eu lieu le 17 mars dernier.

Toujours en matière de mobilité durable et de supracommunalité, outre l'organisation d'une centrale de marchés pour l'acquisition de bornes de rechargement par les collectivités publiques avec l'octroi d'un subside de 2.500 euros par commune pour l'acquisition de la première borne, la Province s'est associée à EDF et EDF Luminus pour permettre aux Villes et Communes qui le souhaitent de tester gratuitement, pendant une semaine, la compatibilité de la mobilité électrique avec l'usage qu'elles ont de certains véhicules. Il est important de rappeler me semble-t'il que ces actions provinciales existent pour que les Communes les intègrent et y participent en plus grand nombre.

J'en viens maintenant au projet Covoit'Stop en province de Liège.

Il a été initié par le Conseil communal des jeunes de Sprimont en partenariat avec

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

l'Asbl VAP, Voitures à Partager. Il est, depuis lors et pour deux mois encore, géré par le Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève, GREOA, et est présent dans 17 communes de la Province de Liège.

Le Collège provincial, selon sa volonté de Supracommunalité et en concertation avec le Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève, a décidé de reprendre la gestion de Covoit'Stop. Le but est de l'étendre à l'ensemble du territoire afin de le rendre encore plus efficace comme pour rentrer d'ailleurs dans votre souhait.

A cette fin, une convention de partenariat a été négociée entre les différents partenaires – à savoir : le Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève, la Conférence des Elus de Meuse-Condroz-Hesbaye et l'Association Voitures à Partager – afin que la reprise de la gestion par la Province de Liège se fasse dans les meilleures conditions.

La convention finale a été signée par les partenaires ce 27 mai 2015. Depuis, des contacts réguliers sont pris pour fixer les modalités pratiques de transfert du nom de domaine, du numéro d'envoi des SMS, etc. Le transfert définitif est prévu dans le courant du mois de septembre.

Cette convention précise également le fonctionnement de la centrale de marchés pour l'acquisition, par les Villes et Communes, du matériel nécessaire à la mise en place du projet, depuis les poteaux et les panneaux jusqu'aux kits destinés aux usagers en passant par le matériel de promotion.

L'élaboration du cahier des charges et des prescriptions techniques a nécessité un travail important, tant pour appréhender le changement d'échelle du projet que pour respecter les règles en matière de marché public, au départ d'une action initialement organisée par une Asbl.

L'implantation des arrêts pour la mise en place d'un réseau permettant le développement du système Covoit'Stop est un des facteurs-clés de réussite du projet.

Ce déploiement est, bien évidemment, soutenu par la Province, notamment en termes de support cartographique. A ce titre, les presque 400 arrêts déjà existants ont d'ores et déjà été relevés, géolocalisés et photographiés pour la mise en place d'une cartographie dynamique.

D'autres acteurs supralocaux pertinents interviennent également pour la coordination des implantations d'arrêts.

Je ne pourrais conclure sans souligner le caractère hautement transversal de ce projet au sein de l'Institution provinciale et citer le travail important fourni par les services informatiques provinciaux pour la reprise de Covoit'Stop et le développement de nouvelles applications et par le Service technique provincial, au-delà des documents de marché, pour l'organisation pratique de l'action, notamment en termes de ressources humaines.

Au vu de ces développements et de leur aboutissement tout proche, je peux

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

comprendre – tout en me réjouissant de l'intérêt – l'impatience de l'Echevin en charge de la Mobilité à Malmedy et celle de bien d'autres, d'ailleurs.

Qu'il se rassure ! Il sera informé très prochainement, tout comme les nombreuses Villes et Communes ayant marqué leur intérêt et avec lesquelles de nombreux contacts ont déjà eu lieu, des modalités pratiques d'adhésion via une convention de partenariat Province-Communes.

Ces actions et les résultats déjà obtenus démontrent la volonté de la Province de Liège de mailler les acteurs de son territoire et d'intervenir en soutien des Villes et Communes pour le développement de la mobilité durable.

C'est cependant après un délai de mise en œuvre que le succès du concept Covoit'Stop devra bien étendu au territoire provincial devra être évalué.

Voilà, Monsieur Gérard, de quoi vous rassurer avant des vacances bien méritées, tant vous devez être épuisé par toutes ces questions...

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial.

IX.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 14-15/316 : Enseignement : Modification de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 1^{er} septembre 2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 14-15/316).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/317 : Enseignement : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion sociale – Année Académique 2015-2016

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 14-15/317).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Madame Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre Commission s'est réunie le 29 juin, le document 14-15/317 a fait l'objet d'une question.

La Direction générale de l'Enseignement provincial propose la création d'unités de formations : ouvriers maçon : pratique de base de la maçonnerie – au départ de l'Institut provincial d'enseignement de Promotion Sociale de Seraing, pour répondre à la pénurie de main d'œuvre dans le domaine de la construction, et aux sollicitations des administrations communales de l'Ourthe-Vesdre – Amblève.

Un Commissaire demande quelques précisions à ce sujet. Il lui est répondu qu'une décentralisation de modules est envisagée pour répondre aux besoins formulés par les Communes ou entreprises privées. Le nombre d'heures, le rythme et les aspects pratiques pouvant être variables en fonction des besoins de terrain, du profil des candidats et de leur disponibilité.

Ce point a été adopté par 7 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/332 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement général des Etudes des Etablissements d'Enseignement secondaire organisés par la Province de Liège.

Document 14-15/333 : Adoption de trois règlements de travail respectivement applicables dans l'enseignement secondaire ordinaire, dans l'enseignement secondaire spécialisé ainsi que dans l'enseignement de promotion sociale (secondaire et supérieur), et concernant les membres du personnel directeur, enseignant et assimilés subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Document 14-15/334 : Projet de nouveau Règlement d'Ordre Intérieur applicable à l'Ecole Provinciale d'Administration dès la rentrée académique 2015-2016 – Chartes des valeurs et Projet pédagogique – Abrogation du ROI actuellement applicable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/332, 14-15/333, 14-15/334) ont été regroupés à la demande de la première Commission.

Le document 14-15/334 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Madame Muriel BRODURE-WILLAIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Ce lundi 29 juin, votre 1^{ère} commission s'est réunie et a examiné, entre autres, les documents 14-15/332, 14-15/333, 14-15/334 traitant respectivement de : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement général des Etudes des Etablissements d'Enseignement secondaire organisés par la Province de Liège. Adoption de trois règlements de travail respectivement applicables dans l'enseignement secondaire ordinaire, dans l'enseignement secondaire spécialisé ainsi que dans l'enseignement de promotion sociale secondaire et supérieur, et concernant les membres du personnel directeur, enseignant et assimilés subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Projet de nouveau Règlement d'Ordre Intérieur applicable à l'Ecole Provinciale d'Administration dès la rentrée académique 2015-2016 – Chartes des valeurs et Projet pédagogique – Abrogation du ROI actuellement applicable.

Un commissaire a demandé si lors de la réalisation de cette actualisation du nouveau ROI de l'Ecole provinciale d'Administration, les étudiants avaient été consultés, s'il y avait concertation.

Il lui est répondu que formellement non mais que de nombreuses discussions avaient

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

eu lieu et des contacts avaient été pris entre les étudiants et les responsables de l'Ecole. Ce sont en effet des adultes qui fréquentent les cours.

Les votes se rapportent comme suit : 7 pour, 0 contre et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 14-15/332 et 333, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de les adopter par 7 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. CONTENT.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Simplement, mon Groupe et moi, nous trouvons un peu dommage que les principaux concernés par ce ROI à savoir les étudiants n'aient pas été associé d'une manière un peu plus formelle à la rédaction de ce nouveau ROI et on pourrait être un peu plus créatif en termes de participation étudiante, c'est la raison pour laquelle simplement, le Groupe ECOLO s'abstiendra sur ce point.

Je rappelle aussi qu'une des manières aussi de faire participer un peu plus les étudiants à la vie des écoles qu'ils fréquentent est aussi de leur permettre, comme on en a déjà parlé précédemment, c'est de pouvoir voter à certains moments lors d'élections de Directeurs de leurs écoles notamment au niveau de la Haute Ecole mais ça c'est un autre point. Ici, c'est surtout au niveau de la consultation qui n'a pas eu lieu en fait par rapport à ces étudiants sur ce ROI et c'est eux qui sont aussi les principaux intéressés de ce règlement.

M LE PRESIDENT. - Plus personne ne souhaite intervenir. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

Document 14-15/332. Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/333. Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/334. Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/335 : Prix des repas préparés et servis par les étudiants dans l'orientation d'études « Hôtellerie »

Document 14-15/336 : Prix des repas et services rendus par les internats et les économats ainsi que le prix du week-end, du jour de détente et férié et de la nuitée dans les internats provinciaux.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11 et 12 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/335, 14-15/336) ont été regroupés à la demande de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/337 : Octroi de subventions en matière de Formation – Soutien aux asbl « Aux Sources », « Rebonds », « Compas Format » et au Zentrum für Förderpädagogik – TimeOut dans le cadre du projet Espace Tremplin.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 14-15/337).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Alexandra MATHELOT-COLLETTE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MATHELOT-COLLETTE, Rapporteur (à la tribune).- Bonjour.

Le document 14-15/337 relatif à l'octroi de subvention en matière de formation a en effet soulevé une question.

Une Conseillère s'interrogée sur la différence, parfois importante, des montants accordés aux différents opérateurs de formation.

Il lui a été répondu que les subsides étaient octroyés sur une base de 10.000€ par antenne. Certains opérateurs de formation comptant plusieurs antennes, le budget octroyé peut dès lors varier fortement d'un opérateur à l'autre.

Votre Commission vous propose d'adopter ce point par 7 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame le Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015**Document 14-15/338 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Festiv@Liège ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 14-15/338).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite le rapporteur, M. BREUWER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Rapporteur (à la tribune). – Vous m'excusez... Je pensais que c'était une blague que m'avait fait José, il m'avait dit tu vas devoir faire rapport puisque tout le monde... Je suis au Conseil communal de Verviers, c'est loin d'être sérieux, qu'est-ce que tu veux...

M. LE PRESIDENT. – On ne va pas parler d'achat de bureau...

M. BREUWER. – Oui, surtout aujourd'hui...

Nous parlons du document 14-15/338, deuxième Commission : soutien à « Festiv@Liège », c'est-à-dire les Ardentes.

Donc, il s'agit d'un subside, sauf erreur de 3.000€, il y a eu une question. Tout à l'heure, mon ami, André, disait que notre ami Gérard posait beaucoup de questions et bien là aussi, il a posé des questions.

Il a demandé ce que l'on donnait et il s'est inquiété d'un financement à plusieurs sources.

On lui a répondu pourquoi par après il y avait, au niveau de la deuxième Commission une intervention et puis il a posé une question, somme toute à priori fort judicieuse, quid en matière de prévention puisque c'est à ce titre là que la deuxième Commission intervient et donc quand on parle des Ardentes, on peut se demander ce que cela fait avec les Ardentes, la prévention, mais la réponse a fusé de la part de la Députée provinciale, qui n'est pas là mais qui sera certainement heureuse de ce que je dis. C'est-à-dire qu'elle a souligné le fait qu'on fêtait les 10 ans des Ardentes, de Festiv@Liège et qu'à ce titre-là ça valait bien évidemment une intervention et puis qu'en matière de prévention, le public qui fréquentait les Ardentes était particulièrement concerné, en tout cas pour une bonne part, par la politique de prévention qu'au niveau de la Province nous menons tous ensemble.

Donc, je vous propose de voter tous ensemble pour cette subvention à Festiv@Liège, je ne doute pas que tout le monde sera d'accord avec moi.

Ce n'est pas ce qu'on me demandait peut-être... Le résultat du vote ? Pour moi il est unanime mais... il est à ma droite... Si c'est à ma droite, ça va. Il y a 7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions. Je ne doute pas qu'elles vont se transformer en l'unanimité ici présente. Nous sommes d'accord. Merci.

M. LE PRESIDENT. - J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/318 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « OKUS ».

Document 14-15/319 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « La Scène du Bocage ».

Document 14-15/320 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien de asbl « Belgomania ».

Document 14-15/321 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « ComblainSundays».

Document 14-15/322 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel d'Engis ».

Document 14-15/323 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Office du Tourisme de la Ville de Huy ».

Document 14-15/324 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La République Libre d'Outre-Meuse ».

Document 14-15/341 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Musée des Transports en commun de Wallonie ».

Document 14-15/342 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Yellow Now ».

Document 14-15/343 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Seraing ».

Document 14-15/344 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers ».

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

M. LE PRESIDENT.- Points 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 de l'ordre du jour actualisé (14-15/318, 14-15/319, 14-15/320, 14-15/321, 14-15/322, 14-5/323, 14-15/324, 14-15/341, 14-15/342, 14-15/343, 14-15/344) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Les documents 14-15/318, 320, 324 et 342 ayant soulevé des questions et des remarques, j'invite le rapporteur, Madame Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre 3^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 30 juin. Les dossiers 14-15/318, 320, 324 et 342 ont soulevés plusieurs questions de la part des commissaires présents.

D'abord pour le 318, deux commissaires se manifestent.

Le premier demande une explication quant au décalage administratif de ce dossier, entre la date de l'événement et la date où le dossier arrive en Commission.

Il lui est répondu que malheureusement, cette fois-ci, il y a eu des impondérables malgré le caractère répétitif de l'événement.

Le second commissaire s'exprime quant à lui pour remercier l'Administration provinciale qui fait les dossiers de subventions culturelles, et les présente suffisamment à l'avance à votre troisième Commission.

Ensuite, concernant le n°320, un Commissaire émet 3 remarques.

La première remarque concerne la demande de subvention qui stipule 2014 et pas 2015 et, selon lui, il s'agit d'un copier-coller non mis à jour.

La deuxième remarque concerne le lien internet « ça Balance » repris en référence pages 4 et 5 dans la demande de subvention. Le lien internet n'existe pas. Ce même Commissaire demande que l'on indique un lien internet valide.

La troisième remarque concerne également le « ça Balance » qui n'est pas labellisé sur le site des Francofolies de Spa. Ce Commissaire demande que la convention qui lie la Province de Liège et Belgomania – les Francofolies, soit davantage à la faveur de « ça Balance ».

Il lui a été répondu par M. le Député que les trois suggestions sont largement acceptées, particulièrement en vue de la nouvelle convention qui liera la Province à Belgomania afin d'y imposer le label « ça Balance » dans leur référence internet.

Dossier 324 concerne la République libre d'Outremeuse.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

Un Commissaire demande des précisions quant à l'utilisation de subvention.

L'administration provinciale ainsi que le Député lui indiquent les informations nécessaires notamment quant à la publication de la brochure relatant les Fêtes du 15 août à Liège.

Pour terminer, le point 342, subside à l'ASBL Yellow Now pour l'édition d'un bouquin.

Un Commissaire demande des précisions quant à cette publication. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un nouveau bouquin avec une nouvelle thématique.

Le livre sera disponible en Neuvise et dans toutes les librairies de qualité.

Votre Commission a effectué un vote pour l'ensemble de ces dossiers de subventions. Votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 14-15/319, 321, 322, 323, 341, 343 et 344, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le conseil adopte les onze résolutions.

Document 14-15/325 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien de l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » et de l'asbl « Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne »

Document 14-15/326 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Répartition des subsides provinciaux d'équipement touristique pour l'année 2015.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 26 et 27 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/325,

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

14-15/326) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/339 : Modification de l'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Espace Belvaux fixant les tarifs.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 14-15/339).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Rafik RASSAA à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Ce mardi 30 juin, la troisième Commission s'est réunie et a traité du dossier 14-15/339 portant sur la modification de l'article 6 du Règlement d'Ordre intérieur de l'Espace Belvaux fixant les tarifs.

Un Commissaire relève une coquille dans la rédaction de la délibération.

A la page 6 ; l'alignement des tarifs des bouteilles d'eau à 1,10€ sur les tarifs de Wégimont n'est pas repris. L'ancien tarif apparaît encore à cette page.

Interpellé par le Député en charge dossier, le Directeur présent a promis de corriger cette coquille avant le Conseil.

Après avoir félicité le Commissaire pour son attention, le Député a soumis le dossier au vote de la commission : 8 voix pour et 3 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/340 : Modification du règlement-tarif du centre d'hébergement du Domaine provincial de Wégimont.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 14-15/340).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/327 : Budget provincial 2015 – 4^{ème} série de modifications.**Document 14-15/328 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2015 – 4^{ème} série.**

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

M. LE PRESIDENT.- Points 30 et 31 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/327, 14-15/328) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous passer au vote globalisé ? Non.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission pour le document 14-15/327? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, groupe PTB +.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte la résolution.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission pour le document 14-15/328? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB +, le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte la résolution.

Document 14-15/329 : Mise à disposition des Communes d'Anthisnes, de Comblain-au-Pont, de Ferrières, de Hamoir, d'Ouffet et de Tinlot d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC), des infractions environnementales (Code de l'Environnement) et des infractions de voirie (décret du 6 février 2014).

Document 14-15/330 : Mise à disposition de la Commune de Jalhay d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 et 33 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/329 et 14-15/330) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 1 abstention.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/331 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demandes de soutien de l'asbl « Vélo Club Cité Jemeppe ».

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 14-15/331).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Ce lundi 30 juin, notre 4^{ème} Commission a examiné le dossier 14-15/331 relatif à l'octroi de subvention en matière de sport suite à la demande de soutien de l'ASBL « Vélo Club de Jemeppe ».

Une question est posée sur ce dossier, à savoir qu'en plus d'une subvention de 12.000€ octroyée au profit de l'ASBL, les services provinciaux interviennent dans le cadre du montage et du démontage d'un chapiteau provincial. Cette aide est estimée à 8.158€.

Dès lors, il est demandé si cette aide en nature est effectuée à chaque fois que les chapiteaux provinciaux sont mis à disposition des différentes organisations puisque généralement, les groupements qui bénéficient de cette mise à disposition doivent prévoir une mise à disposition de personnel relativement importante pour effectuer le montage des chapiteaux.

Il est répondu que c'est le cas également ici mais que malgré la mise à disposition de personnel par l'ASBL concernée, il y a, comme chaque fois, du personnel provincial mis à disposition également celui-ci veille à la bonne exécution des travaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

Cela fait partie d'un subside indirect qui doit également être renseigné.

Suite à cette réponse notre Commission a approuvé le rapport par 9 voix pour et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/345 : Conclusion d'un contrat de gestion avec la Régie provinciale autonome « Régie provinciale d'édition ».

Document 14-15/346 : Régie provinciale autonome d'édition (R.P.A.E.) : Modification de l'article 3 des statuts de la Régie provinciale autonome « Régie provinciale d'édition » en ce qui concerne son siège social.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 35 et 36 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/345 et 14-15/346) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/347 : Services provinciaux : Marché de services – Mode de passation et conditions du marché public global des assurances de la Province de Liège.

Document 14-15/348 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de mobilier pour les besoins du Campus de Verviers.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37 et 38 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/347 et 14-15/348) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/349 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande du « Comité provincial de football de la Province de Liège » (Monsieur Didier PETITJEAN).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 14-15/349).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/350 : Marché public de travaux : Mode de passation et conditions de marché – Ecole polytechnique et Institut provincial d'enseignement secondaire de Herstal – Remplacement des chaudières et des divers collecteurs.

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 14-15/350).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Notre 5^{ème} Commission a examiné le point 14-15/350 relatif à l'examen du mode de passation et les conditions de marché du remplacement des chaudières et de divers collecteurs de l'Ecole polytechnique et de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal.

Actuellement, le système de chauffage de cette école est composé de 3 chaudières à mazout particulièrement énergivore.

L'objectif de les remplacer en installant 4 chaudières à gaz.

Il est précisé qu'à terme il est possible que cette implantation scolaire soit intégrée au projet de chauffage urbain initié par Intradel.

Suite à cela, un membre de notre Commission s'interroge sur l'opportunité d'investir une telle somme pour 2-3 ans puisque ces chaudières risquent de ne plus être utiles lorsque le projet Intradel sera réalisé.

A cela, il nous est communiqué que nous ne sommes pas sûr à 100% que ce projet sera mis en place à court terme et que de toute façon, le type de chaudière prévu est établi de telle sorte que même si elle fonctionne à faible capacité, leur rendement reste optimal.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

Notre Commission a approuvé ce rapport par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/351 : Marché public de travaux : Mode de passation et conditions de marché- Construction de la phase 3 de la Maison provinciale de la formation – Gros œuvre et chauffage – Parachèvements – Electricité.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 14-15/351).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

Document 14-15/352 : Marché public de travaux – Remplacement des éjecto-convecteurs du 2^{ème} étage des bureaux OPERA et modification de tuyauteries – procédure négociée directe avec publicité.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 14-15/352).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/353 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Domaine provincial de Wégimont) Rénovation de la cour du château.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 14-15/353).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Marcel BERGEN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BERGEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce mardi 30 juin et a examiné le document 14-15/353 vous proposant d'adopter la résolution à savoir : article 1^{er}, une procédure directe avec publicité sera organisée en vue d'attribuer le marché public des travaux de rénovation de la cour du Château au Domaine provincial de Wégimont dont l'estimation s'élève au montant de 164.265€ HTVA soit 198.760,65 TVAC de 21%.

Article 2, le cahier des charges, les métrés et le plan fixant les conditions de ce marché.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

Suite à la question d'un Commissaire demandant si la nouvelle structure serait assez solide pour supporter le poids du véhicule. Il lui fut répondu que c'était le cas, que oui, qu'il pouvait être tranquille.

Un autre Commissaire demande si la fontaine de la cour était classée. Il lui fut répondu que non.

Le document fut adopté par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/354 : Concession de service public relative à la gestion de la cafeteria, assortie de la mission de conciergerie du Centre provincial de formation en Tennis de Huy - Attribution

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 14-15/354).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Jennifer MAUS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MAUS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Ce point concernait l'attribution d'un marché de concession relative à la gestion de la cafeteria assortie de la mission de conciergerie du centre provincial de Tennis de Huy.

Des éclaircissements sont demandés par rapport au candidat retenu. En effet, il est fait mention d'une société à constituer mais il apparaît que la société existe déjà.

Il est répondu que le traiteur qui a déposé l'offre retenue est déjà en société mais que lors de la défense de son projet il était accompagné d'une tierce personne avec laquelle il envisage de collaborer. C'est toutefois le traiteur et lui seul, qui a déposé l'offre et qui est, à ce jour, l'unique interlocuteur des services provinciaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2015

La question est également posée de savoir si la santé financière de l'entrepreneur a bien été vérifiée. Les membres de la cinquième Commission reçoivent tous leurs apaisements sur ce point qui est donc approuvé par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/355 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 14-15/355).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

X. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour actualisé.

Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2015, je le déclare approuvé.

XI.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 24 septembre à 15H00.

La réunion publique est levée à 16h25.

XII.- Huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.